

RAPPORT N° 92/3-04  
au Conseil Municipal

OBJET

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA REGIE ABATTOIR (EXERCICE 1991)

Aux termes de l'Article L. 322-5 du Code des Communes, les Etablissements Publics locaux à caractère Industriel et Commercial (E.P.I.C.) doivent équilibrer leurs comptes en dépenses et en recettes, sans subvention de la collectivité de rattachement.

C'est ainsi que les prévisions budgétaires, pour l'exercice 1991, de la Régie Abattoir s'équilibraient en dépenses et en recettes :

- \* à 5 099 465 F pour la Section de Fonctionnement,
- \* et à 1 560 000 F pour la Section d'Investissement.

L'exécution de ce budget fait apparaître :

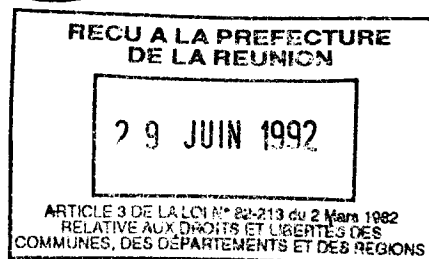
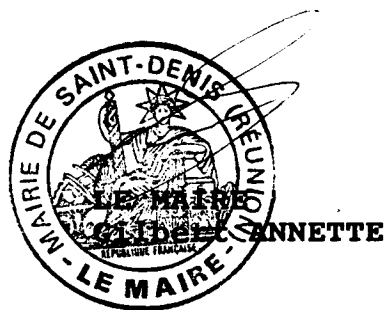
- un EXCEDENT NET DE FONCTIONNEMENT de 396 579,97 F (après prélèvement pour financer la Section d'Investissement) ;
- un EXCEDENT NET D'INVESTISSEMENT de 571 188,26 F.

Au 31 décembre 1991, compte tenu des résultats des exercices antérieurs, la situation financière globale de la Régie s'élève donc à 1 390 045,41 F, soit :

- un EXCEDENT de 1 390 045,41 F pour la SECTION DE FONCTIONNEMENT,
- un EQUILIBRE pour la SECTION D'INVESTISSEMENT.

En conséquence, il vous est demandé d'approuver le Compte Administratif de la Régie Abattoir pour l'exercice 1991 dont les résultats (confer en annexe) sont indentiques à ceux du Compte de Gestion du Receveur Municipal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 92/3-04  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 20 juin 1992

OBJET

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA REGIE ABATTOIR (EXERCICE 1991)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 92/3-04 du Maire ;

Vu le rapport de Jules RAUX, Adjoint, présenté au nom des Commissions Economie, et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

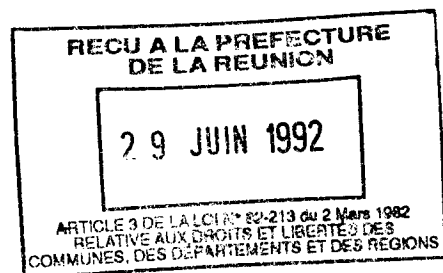
APRES EN AVOIR DELIBERE

(sous la Présidence de Gabrielle FONTAINE, Adjointe,  
le Maire ayant quitté la Salle des Délibérations avant le vote)

A L'UNANIMITE  
(4 abstentions -dont 2 votes par procuration-),

Approuve le Compte Administratif de la Régie Abattoir pour l'exercice 1991 (confer les annexes).

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 25 JUIN 1992



ANNEXE AU RAPPORT N° 92/3-04  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 20 juin 1992  
**COMPTE ADMINISTRATIF DE LA REGIE ABATTOIR  
EXERCICE 1991**

**BALANCE GENERALE**

LIBELLES	PREVISIONS	REALISATIONS
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Recettes	5 099 465,00	4 373 105,63
Dépenses	5 099 465,00	3 452 391,51
Excédent brut		920 714,12
Financement de la Section d'Investissement		524 134,15
<b>EXCEDENT NET</b>		<b>396 579,97</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Recettes	1 560 700,00	717 875,29
Dépenses	1 560 700,00	146 687,03
<b>EXCEDENT</b>		<b>571 188,26</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</b>		<b>967 768,23</b>

ANNEXE AU RAPPORT N° 92/3-04  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 20 juin 1992

**COMPTE ADMINISTRATIF DE LA REGIE ABATTOIR  
EXERCICE 1991**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RESULTAT CUMULE AU 31.12.1990	993 465,44	- 571 188,26
Recettes / exercice 1991 Autres réserves	4 373 105,63	193 741,14 524 134,15
Total des recettes	4 373 105,63	717 875,29
Dépenses / exercice 1991	- 3 452 391,51	- 146 687,03
Résultat brut de l'exercice	920 714,12	571 188,26
Financement de la Section d'Investissement	- 524 134,15	
Résultat net de l'exercice	396 579,97	571 188,26
<b>RESULTAT CUMULE AU 31.12.1991</b>	<b>1 390 045,41</b>	<b>0,00</b>